

## **Accès durable et équitable à l'eau et l'assainissement.**

### **Les propositions citoyennes!**

#### **Pour des financements et investissements innovants et appropriés.**

Le 10 décembre 2012 les organisations de la société civile -dont la liste est en annexe- se sont réunies pour un après midi d'échanges en vue de formuler des propositions citoyennes sur le thème de l'accès à l'eau et l'assainissement au Sénégal et en Afrique.

Cette session s'est tenue à l'initiative de CICODEV Afrique, l'Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement et ARTICLE 19 en prélude au Forum de haut niveau organisé par l'Agence Intergouvernemental Panafricaine Eau et Assainissement en Afrique (EAA), prévu du 12 au 14 décembre à Dakar sur le thème « **Financement et investissements innovants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique** »

L'après midi d'échanges a regroupé une vingtaine d'organisations de la société civile nationales et internationales. La majeure partie des organisations ayant pris part à la session d'échanges sont des organisations faîtières regroupant en moyenne une cinquantaine d'autres organisations communautaires de base, nationales et internationales.

Les thèmes suivants ont été traités:

- Les enjeux actuels de l'accès à l'eau et l'assainissement. Quelles propositions pour un accès durable et équitable? Introduite par CICODEV Afrique
- Nécessité de la transparence dans les réformes du secteur de l'eau et l'assainissement. Pourquoi et comment ? introduite par ARTICLE 19
- Fournir les zones rurales en eau et assainissement : quels défis et solutions ? Introduite par le CONGAD, le Conseil National des ONG de développement.
- Eau et genre. Introduite par l'AFAO, l'Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest

Les présentations et des discussions subséquentes ont abouti aux propositions suivantes à l'endroit des autorités africaines participant au Forum de haut niveau de Dakar.

Nous estimons que ces propositions sont des indicateurs et baromètres indispensables à prendre en compte dans l'adoption ou la promulgation de tout mécanisme de **Financement et investissements innovants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique.**

#### **1. L'eau est un droit socio-économique. L'eau est un élément de souveraineté.**

Les tendances à la marchandisation de l'eau et l'assainissement et au retrait de l'Etat de la prise en charge de sa mission d'assurer l'égalité d'accès des citoyens à ces services essentiels comportent des risques de fracture sociale. Pour éviter cela, nous exhortons nos Etats à faire des études d'impact préalables avant l'adoption et la mise en œuvre de tout mécanisme de financement pour l'accès à l'eau et l'assainissement. Les critères d'accessibilité financière, d'accessibilité géographique, de qualité de l'eau et

du service et de la durabilité de la ressource eau doivent prévaloir dans le choix et les décisions à la base de l'adoption de tout mécanisme de financement.

Nous exhortons nos Etats à assumer pleinement leur mission d'assurer l'égalité de tous les citoyens dans la fourniture de l'eau et l'assainissement.

A cet égard nous les invitons vivement à signer et/ou ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels confirmant et garantissant ainsi un droit positif pour l'accès à l'eau et l'assainissement aux citoyens.

**2. La transparence, l'information, la consultation et l'implication des populations, des collectivités locales et des consommateurs est la seule garantie de la durabilité de toute politique d'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et l'efficacité des politiques publiques.**

Pour donner corps à cette vision, nous exhortons nos Etats à :

- Formuler et adopter une loi sur l'accès à l'information qui garantirait la libre circulation de l'information d'intérêt public, la transparence des décisions et la participation civique ;
- Rapprocher la politique pour l'accès à l'eau et l'assainissement des communautés à servir en intégrant ces domaines dans les blocs de compétences transférées aux collectivités locales, en les accompagnant des ressources adéquates et articuler la loi sur le service public de l'eau et de l'assainissement aux textes de la décentralisation ;
- Instituer des cadres de régulation transparents et inclusifs ; autonomes et indépendants dans le choix et la formulation de toute politique, le choix et la mise en œuvre de tout mécanisme de financement de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, de tarification, de gestion et de maintenance des équipements et ouvrages ; ainsi que de son contentieux dont les cas de pollution de l'eau.
- Instituer des mécanismes de redevabilité permettant aux citoyens et autorités de demander et de rendre compte de la gestion des services publics, particulièrement dans le secteur de l'eau et l'assainissement.
- Nos Etats doivent capitaliser et prendre en compte l'existant comme études et actions de la société civile tout en promouvant une politique effective pour leur participation.
- Asseoir une politique durable pour l'accès à l'eau et l'assainissement nécessite son intégration dans une politique globale d'aménagement prospective du territoire qui prenne en compte le développement des villes, la nécessité de délocalisation ou de transfert de certains centres urbains pour une exploitation plus efficiente de la ressource eau face aux nouveaux enjeux comme les changements climatiques et la raréfaction des sources d'approvisionnement comme les lacs.

**3. Donner à l'assainissement la priorité qui lui revient.**

Aucune politique de santé publique n'est durable sans assainissement adéquat. Sans investissement conséquent dans l'assainissement, les efforts en santé seront vains. L'assainissement doit donc cesser d'être le parent pauvre de la politique hydraulique.

Nos Etats doivent être les premiers à investir dans l'assainissement et l'hygiène, montrant ainsi la priorité qu'ils accordent à ce secteur ; tout en impliquant les populations, les collectivités locales et les consommateurs.

**4. Renverser le manque d'équité qui fait payer plus cher les citoyens en zones rurales pour accéder à l'eau et l'assainissement.**

La marchandisation et la cherté du service de l'eau et l'assainissement en zones rurales induit une rupture dans l'égal accès des citoyens à ces services, chacun en fonction de ses moyens et capacités.

Nous exhortons nos Etats à une plus grande implication des acteurs en zones rurales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques d'hydraulique et d'assainissement rurales et à promouvoir le renforcement des capacités de ces acteurs dans les modes de gouvernance, d'exploitation et de maintenance.

Cette implication vise aussi à mettre l'accent sur le choix, la qualité des installations et ouvrages et leurs coûts ; le renforcement de leurs capacités visant la facilitation du dialogue dans le cadre de l'audit social, la production d'indicateurs et de rapports alternatifs plus exhaustifs et réalistes d'accès à l'eau et l'assainissement.

**5. Eau, assainissement et genre. La nécessité de l'inclusion.**

L'implication des acteurs dans toute politique d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène doit viser en priorité les femmes et les personnes vulnérables dont les handicapés.

La formulation, la mise en place de toute politique dans ce domaine ainsi que la mise en place de tout mécanisme de financement et de régulation doit donner une place de choix à l'implication pleine et effective des femmes et des personnes vulnérables tant au niveau national que local ; en zones urbaines, péri urbaines et rurales.

**6. Financer l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène : d'abord nos Etats et ...le long terme!**

Nos Etats doivent traduire en actes et dans leurs budgets leur engagement à fournir un service adéquat pour l'accès des citoyens à l'eau, l'assainissement et l'hygiène avant de compter sur les ressources extérieures.

A cet égard il est urgent d'inscrire la mobilisation des ressources additionnelles dans l'agenda post 2015.

**7. Donner de la visibilité à l'eau, l'assainissement et l'hygiène**

Nous invitons nos Etats à consacrer une journée au thème de l'accès à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène à côté de la Journée internationale de la Femme et de la Journée Mondiale des Consommateurs au mois de mars.

**Dakar, 10 décembre 2012.**

**Fin**

Les organisations suivantes ont participé à la formulation de ces propositions et leur adoption pour présentation aux décideurs et participants au Forum de haut niveau organisé par l'Agence Intergouvernemental Panafricaine Eau et Assainissement en Afrique (EAA), prévu du 12 au 14 décembre à Dakar sur le thème « **Financement et investissements innovants dans le secteur de l'Eau, de l'assainissement et de l'Hygiène en Afrique** » :

- CICODEV Afrique –Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement
- ARTICLE 19- Afrique de l'Ouest
- CONGAD - Conseil des ONG de Développement
- AFAO - Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
- WaterAid
- Forum Civil/Transparency International Senegal
- ENDA ECOPOP
- PANOS Afrique de l'Ouest
- STAENSEN - Students Travel And Exposure Senegal
- DWA - Donor Watch Africa
- FAFS - Fédération des Associations Féminines du Sénégal
- Eau Vive
- ADEETÉIS – Association de Usagers de l'Eau, de l'Electricité, des Télécoms et Services
- ASDIC - Association de Défense des Intérêts Communs du Consommateurs.
- ENAC – Entente Nationale des Associations de Consommateurs
- Yakaar Yallah - Association des Femmes des Cités ASECNA
- Association des Femmes des HLM
- RADDHO - Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
- GIE Mindis
- LSDH - Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme
- Association des Femmes de Diamaguène
- FEC SDA – Femmes-Education-Culture-Santé-Développement en Afrique
- GRA REDEP – Groupe Agora Recherche pour l'Education au Droit et à la Paix
- CESAO – Centre d'Etudes et d'Expérimentations Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest.
- Action Solidaire.